



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Favorisant l'approvisionnement durable au moyen de nouvelles normes écologiques pour les grands contrats

Présentation pour l'institut canadien d'approvisionnement et gestion du matériel
6 juin, 2023

Aline Ribas, Conseillère principale
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – Centre pour un gouvernement vert (CGV)

Angus O'Leary
Directeur Exécutif
Services publics et Approvisionnement Canada – Secteur de la politique stratégique

Louis-Philippe Gagné
Gestionnaire
Défi carboneutre
Environnement et changement climatique Canada (ECCC)

Aperçu

1. Remarques préliminaires
2. SCT – Centre pour un gouvernement vert
 - i. Contexte politique
 - ii. Stratégie pour un gouvernement vert
 - iii. Politique d’achats écologiques
 - iv. Plan en six points pour l’approvisionnement écologique
 - v. *Nouvelle* Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l’établissement des cibles de réduction
3. SPAC – achats et technologies verts et propres
4. ECCC – Défi carboneutre
5. Questions et réponses

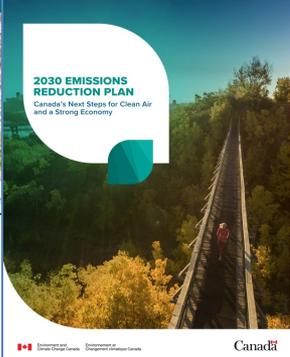
Contexte stratégique – Engagements fédéraux en matière de changements climatiques



Maintenez l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et prenez des mesures pour vous adapter



2020: Le plan climatique amélioré du Canada cible zéro carbone net d'ici 2050 et comprend des engagements gouvernementaux en faveur de l'écologisation



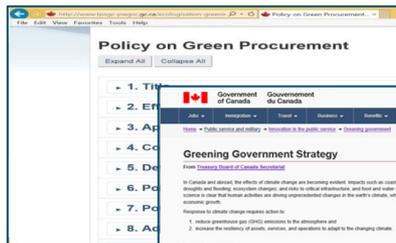
2022 : Établit une trajectoire permettant d'atteindre, d'ici à 2030, une réduction de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005.



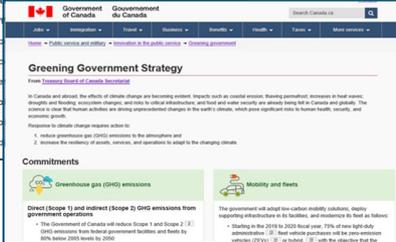
Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité (2021): Décrire et rendre compte des stratégies de réduction des émissions pour les opérations du gouvernement fédéral.



Stratégie fédérale de développement durable (SFDD): Objectif 13: Prendre mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts
Objectif 12: Réduire les déchets et passer à véhicules zéro émission



2018: Politique sur les achats écologiques définit l'orientation politique



2020: Stratégie gouvernementale verte (SGV) mise à jour: Zéro émission nette d'ici 2050 pour les opérations du gouvernement, y compris l'approvisionnement

Stratégie pour un gouvernement vert (SGV) :

Une directive du gouvernement du Canada

Objectif:

En ligne avec

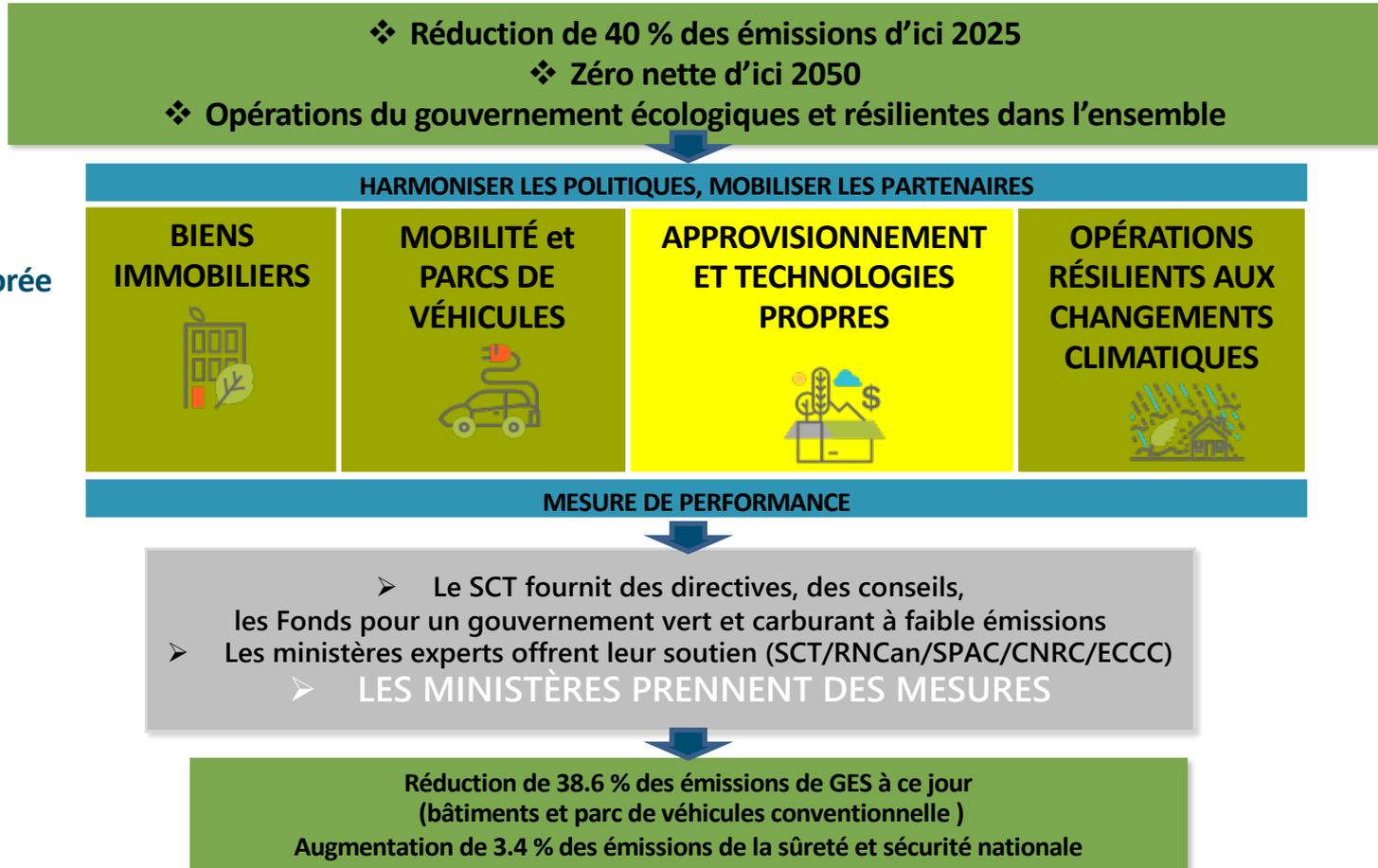


PARIS2015
BY CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21-CMP11

Stratégie (SGV) élaborée pour y parvenir :

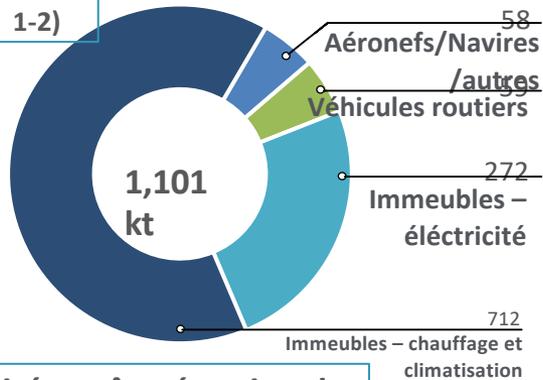
Mise en œuvre :

Rendement :

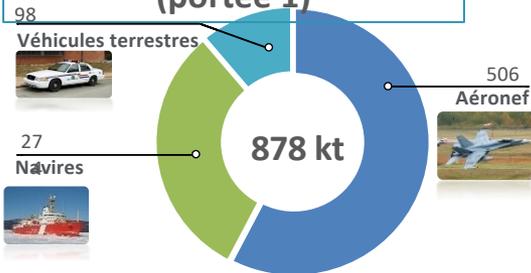


Sources de toutes les émissions fédérales – 2021-2022

**Immeubles,
parc de véhicules
conventionnels
(portée 1-2)**

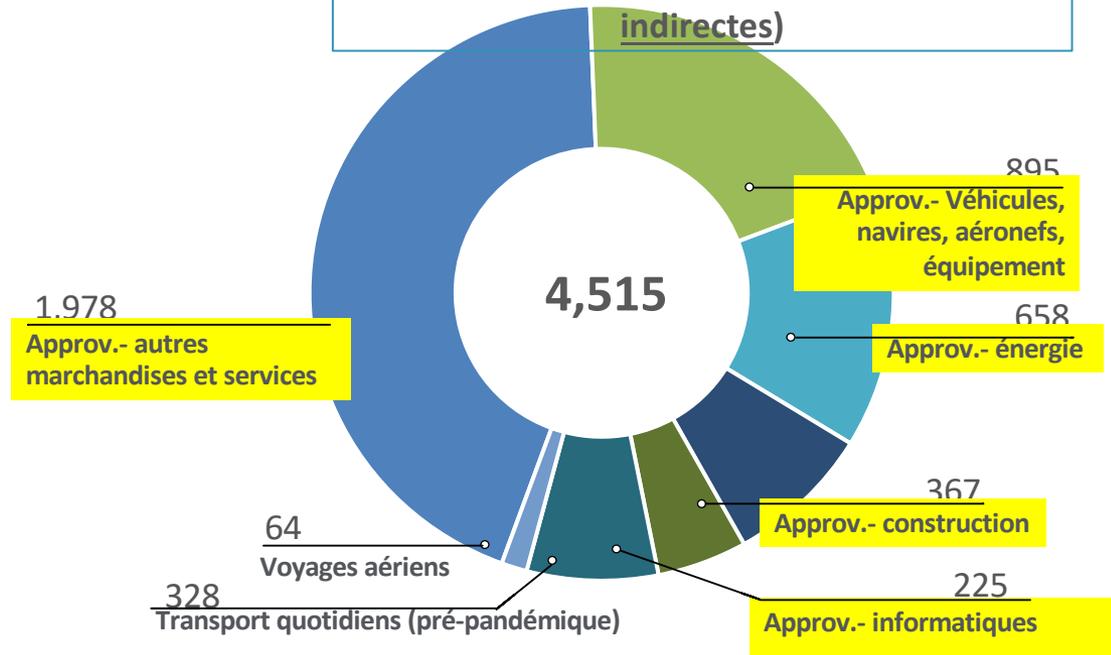


**Sécurité et sûreté nationales
(portée 1)**



Note : Tous les chiffres sont exprimés en kilotonnes (kt) d'équivalent dioxyde de carbone.

**Estimé: Approvisionnement/voyages
aériens/trajets quotidiens (portée 3-émissions
indirectes)**



Le GC possède 32 000 bâtiments, 20 000 ouvrages techniques, 40 000 parcs de véhicules et achète pour plus de 18 milliards de dollars par année – il est le plus grand propriétaire d'actifs et le plus grand acheteur public au Canada.

Engagements en matière d'achats écologiques en SGV



Zéro émission nette d'ici 2050

- Zéro émission nette de l'approvisionnement en biens et services d'ici 2050

Aider à la transition vers une économie circulaire nette zéro:

- incluant des critères qui tiennent compte de la réduction des émissions de GES, des plastiques durables et de l'ensemble des avantages pour l'environnement dans l'approvisionnement de biens et de services qui ont une grande incidence sur l'environnement;
- incitant les fournisseurs importants à fixer un objectif scientifique conforme à l'Accord de Paris et à divulguer les données sur leurs émissions de GES et leur rendement environnemental;
- aidant les ministères à adopter des technologies propres et à entreprendre des projets de démonstration de technologies propres;
- éliminant l'utilisation inutile des plastiques à usage unique dans le cadre de ses opérations, de ses événements et de ses réunions;
- promouvant l'approvisionnement de produits en plastiques durables et la réduction des déchets de plastique connexes provenant des emballages;
- renforçant les mesures de soutien à l'approvisionnement écologique, y compris les lignes directrices, les formations et les outils offerts aux fonctionnaires.

Politiques d'achats écologiques



Objectif

- de favoriser la protection de l'environnement et d'appuyer le développement durable en **intégrant des facteurs de performance environnementale au processus de prise de décision en matière d'achats.**

Résultats attendus

- la contribution aux objectifs environnementaux**, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, l'accroissement de l'efficacité énergétique et de l'économie des ressources en eau, le soutien à la biodiversité et la résilience au changement climatique
- d'utiliser **le pouvoir d'achat du gouvernement fédéral comme un levier** pour réaliser des économies d'échelle
- la mise en œuvre de pratiques de planification, d'achat, d'utilisation et d'aliénation **plus respectueuses de l'environnement et d'un milieu de travail sain pour les employés**

Exigences des ministères

au sens de l'article 2 de la Loi sur la gestion des finances publiques

- assurer que les objectifs en matière d'achats écologiques sont atteints
- veiller à ce que leurs cadres de contrôle de la gestion incorporent des facteurs environnementaux
- à partir de la planification des achats, de la détermination et de la définition des exigences, de l'acquisition, de l'exploitation et de l'entretien des biens jusqu'aux activités d'aliénation des biens ou aux activités de clôture relativement aux services.
- soutenir le SCT dans son rôle de premier plan afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique et SPAC dans l'élaboration de stratégies et d'instruments
- Résponsabilités additionnelles s'appliquent à SPAC, SPC, ECCC, et RNCan:**
 - La fourniture d'expertise au chapitre de la politique dans les secteurs scientifiques, techniques et environnementaux ; de conseils sur divers aspects environnementaux et sur les répercussions environnementales et sur les normes environnementales; l'établissement de mesures de performance environnementale ; et la prestation de renseignements sur les données de performance et sur la disponibilité de biens et services environnementaux.
 - L'inclusion des options privilégiées sur le plan environnemental dans les services d'approvisionnement offerts aux ministères clients dans la mesure du possible (seule SPAC et SPC)

Plan d'action prospectif pour un gouvernement vert

Le plan suivant contribuera à la réalisation des engagements liés à l'approvisionnement de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) et la [Politiques des achats écologiques](#).

1. Mettre en oeuvre les exigences existantes en matière d'achats pour les émissions de carbone émanant des opérations en se concentrant sur les bâtiments, l'électricité et le parc de véhicules
2. Mise en oeuvre de nouvelles exigences pour réduire le carbone intrinsèque (et renforcer la résilience climatique) en se concentrant sur les catégories à fort impact et les achats de grande valeur
3. Continuer d'écologiser les offres à commandes et des arrangements en matière d'approvisionnement (OCAMA)
4. Analyser le profil d'approvisionnement de la ministre développer des plans d'action concentrés sur les catégories à fort impact et les grands domaines de dépenses
5. Fournir des conseils, outils et/ou des formations où votre département a le mandat principal ou est un gros acheteur
6. Les mises à jour des politiques et développer des normes; s'engager avec les parties prenantes ; et rendre compte des progrès accomplis

+ s'adopter les technologies propres aux actions 1 à 4

Normes pour les achats écologiques

- **Objectif:**
 - Accélérer la mise en oeuvre de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) et la [Politique d'achats écologiques](#)
 - Un mécanisme permettant d'héberger les exigences obligatoires d'approvisionnement à l'échelle du gouvernement pour les domaines prioritaires de dépenses à fort impact, au fur et à mesure qu'elles sont élaborées.

- **Autorité:**
 - Créée dans le cadre de la *Politique d'achats écologiques*: a délégué au secrétaire et au SCT la vertu de la politique d'édicter des directives et des normes
 - Conforme à et fonctionne dans le cadre de la nouvelle *Politique sur la planification de la gestion des investissements*

- **Les premières normes (publiées en Novembre 2022 et déjà en vigueur):**
 - [Norme sur le carbone intrinsèque en construction](#) – en commençant par le béton
 - [Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction](#) – applicable aux contrats ou OCAMA de plus de \$25M

Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction

Exigences de la norme:

- Les organisations doivent s'assurer que le processus d'approvisionnement pour les achats de plus de 25 millions de dollars, taxes comprises, **incite les fournisseurs à mesurer et divulguer leurs émissions de gaz à effet de serre et adopter un objectif de réduction fondé sur des données scientifiques**, conformément à l'accord de Paris sur les émissions de gaz à effet de serre en exigeant la participation au Défi net zéro du Gouvernement du Canada ou à une initiative ou une norme équivalente reconnue au niveau international.

Quand appliquer la norme:

- En vigueur dès le 1^{er} avril, 2023
- Requis pour les achats nouvelles avec une valeur totale estimée à plus de 25 millions de dollars, y compris les frais, les taxes et les options (volontaire pour des valeurs inférieures)
- Non requis pour les modifications, les autorisations de tâches ou les années d'option pour les marchés passés avant/modifiés après le 1^{er} avril 2023.
- La norme ne s'applique pas:
 - Aux ententes contractuelles
 - Aux achats effectués au moyen d'autorisations de passation de marches urgence
 - Aux achats établis dans le cadre de ventes militaires à l'étranger

Mécanismes:

- Les critères d'évaluation obligatoires ou les critères d'évaluation à cote numérique
 - Un critère obligatoire doit être envisagé lorsqu'il n'y a pas d'implications légales
 - Un critère à cote numérique doit être envisagé lorsqu'il n'y est pas possible d'inclure un critère obligatoires ou la méthodologie d'évaluation et de sélection permet l'inclusion

Rôles et responsabilités – ministères clés

Secrétariat du Conseil de Trésor du Canada (SCT)

- SCT Centre pour un gouvernement vert est responsable de la gestion de la norme et les orientations connexes du SCT

Fournisseurs des services communs (SPAC et SPC)

- Responsable de l'intégration des obligations de la norme dans les processus de l'approvisionnement

Environnement et changement climatique du Canada (ECCC)

- Responsable de la gestion du Défi carboneutre, y compris l'accueil et l'accompagnement des participants

Toutes les ministères

- En tant que propriétaires fonctionnels, ils sont responsables de l'inclusion d'éléments permettant de satisfaire aux obligations de la norme dans leurs demandes des approvisionnements et de la justification des exemptions.
- Ils sont chargés de communiquer au SCT CGV le nombre total des approvisionnements de plus de 25 millions de dollars ainsi que le nombre et la valeur correspondante des approvisionnements de plus de 25 millions de dollars qui appliquent la norme.

SPAC Avis relatifs aux politiques d'approvisionnement

AP-157 : Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction

- L'équipe de l'approvisionnement écologique au sein du secteur de la politique stratégique a dirigé le développement de l'AP-157, y compris:
 - quatre options pour les autorités contractantes en fonction du contexte de l'entreprise
 - 7 nouvelles clauses réviser par le Conseil juridique
 - changements aux modèles
 - modifications au Guide des approvisionnements
 - une foire au questions (FAQ) détaillée (en collaboration avec SCT)
- Consultations avant la promulgation; nombreux commentaires et réactions de tout SPAC
- À l'externe, des informations ont été publiées sur [Achatsetventes](#) et [AchatsCanada](#) et d'autres séances d'information sont prévues à l'intention des fournisseurs et des communications avec le soutien du SCT et de Soutien en approvisionnement Canada (SAC)
- Séances d'information fourni au acheteurs de SPAC en avril 2023
- Nous incluons déjà un libellé dans les documents d'approvisionnement

AP-157 Résumé des options

- Critères d' évaluation (demande de soumission concurrentielle; capacité du marche moyen à élevé)
 - obligatoire
 - cotés

 - Demande de soumissions conditionnellement limitée (concurrentielle; capacité du marche élevé)

 - Attestation (concurrentielle ou non-concurrentielle; capacité du marche moyen à élevé)
 - à la clôture de la demande de soumissions
 - préalable à l'attribution

 - Clauses contractuelles (concurrentielle ou non-concurrentielle; capacité du marche faible, moyen ou élevé)
-
- 7 nouvelles Clauses et conditions générales d'achat (CCUA) – clauses de demande de soumission et contrat pour chaque option
 - Publication en juin 2023

 - Il faut examiner la capacité du marché afin de déterminer le meilleur option.

Résumé d'initiatives de divulgation de GES et cible



Défi carboneutre



Objectif zéro des Nations unies



Science Based Targets Initiative (SBTI)



Carbon Disclosure Project (CDP)



Organisation internationale de normalisation (ISO)

- Chaque initiative possède un site web qui publie les noms des fournisseurs qui participent – ceci soutien les agents d'approvisionnement afin de valider les renseignements fourni par les fournisseurs.

Défi carboneutre

La promesse d'un avenir propre

Environnement et Changement climatique Canada
ICAGM juin 2023



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada 

BUT

Le Défi carboneutre encourage les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des plans crédibles et efficaces pour faire passer leurs installations et leurs activités à la carboneutralité d'ici 2050.



OBJECTIFS

Planification carboneutralité

Normaliser la
**pratique de
planification de la
carboneutralité**
pour qu'elle
devienne la pratique
par défaut des
entreprises.

Créer un élan

Créer un effet
d'entraînement par
l'entremise de
conseils et de la
collaboration.

Réductions des GES

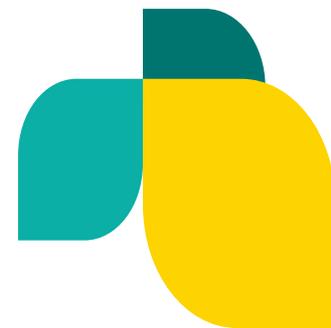
Réduire les
émissions de gaz à
effet de serre (GES)
**des secteurs
industriels et
autres.**

PUBLIC CIBLE

Toutes les entreprises en activité au Canada peuvent participer au Défi, qu'il s'agisse d'entreprises nationales, de multinationales, de petites et moyennes entreprises ou d'associations industrielles.

VOLETS DE PARTICIPATION

- **Volet 1** : grands émetteurs industriels (p. ex. les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles, de la pétrochimie, du fer et de l'acier, de l'aluminium et du ciment).
- **Volet 2** : institutions financières (telles que les banques, gestionnaires et propriétaires de portefeuilles/actifs, fonds de pension, compagnies d'assurance).
- **Volet 3** : toutes les autres entreprises, y compris le commerce de détail, les petites et moyennes entreprises, les sociétés de la couronne, les universités et les musées.



Participants du Défi carboneutre

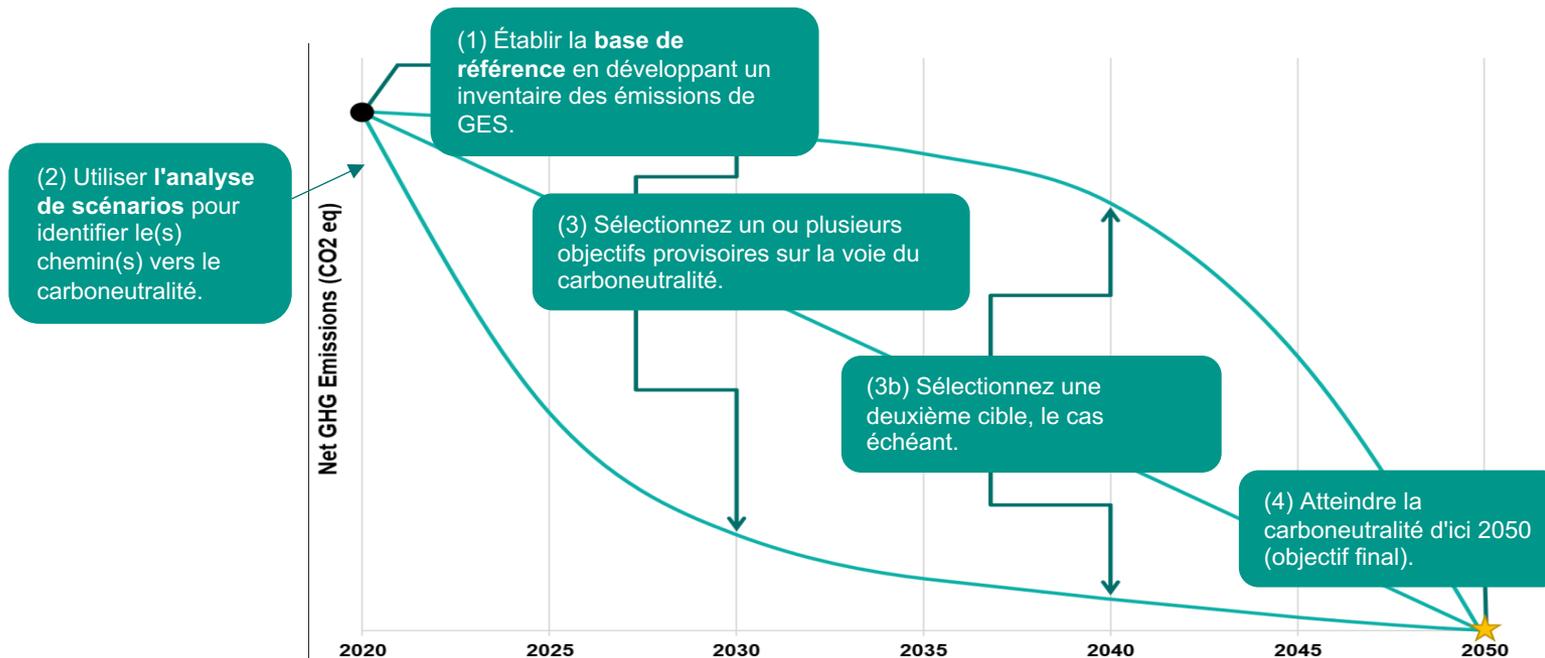
La liste complète des participants est disponible sur le site web incluant :

- ✓ 3M Canada
- ✓ Aecon Group Inc.
- ✓ Aéroports :
 - ✓ Edmonton, Ottawa, Toronto, et Vancouver
- ✓ Arcelormittal Dofasco
- ✓ Association Canadienne du Ciment
- ✓ Aviva Canada
- ✓ BASF Canada
- ✓ BHP Canada
- ✓ CGI Inc.
- ✓ CN
- ✓ Cogeco
- ✓ General Motors du Canada
- ✓ Hewlett Packard Enterprise
- ✓ Loblaws
- ✓ Microsoft Canada
- ✓ Postes Canada
- ✓ Science Nord
- ✓ Shell Canada Limitée
- ✓ Siemens Canada Limitée
- ✓ SNC-Lavalin
- ✓ Université Carleton
- ✓ Woodfibre LNG Limitée

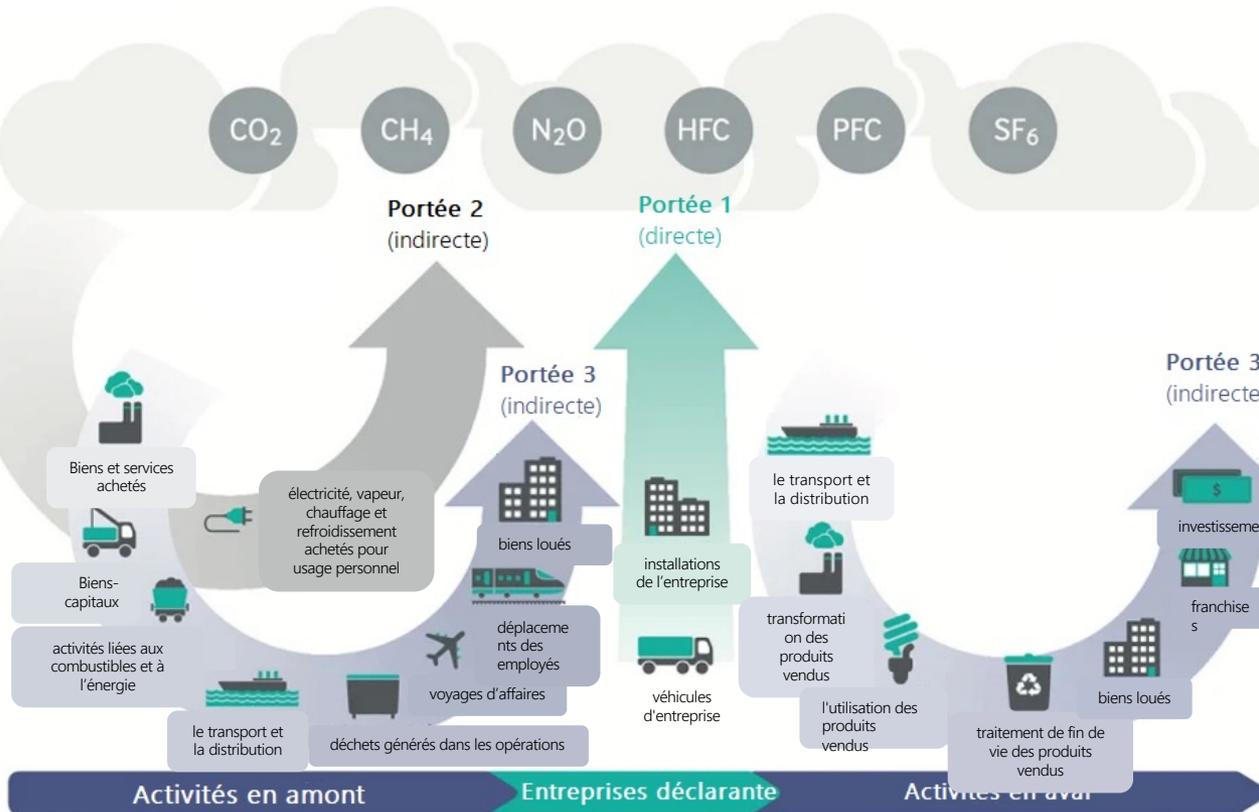
PLANIFICATION DE LA CARBONEUTRALITÉ – ÉTAPES CLÉ

La planification de la carboneutralité est un processus continu qui sera différent pour chaque participant. Tous les entreprises doivent:

- s'engager publiquement à fixer un objectif de carboneutralité d'ici 2050,
- fixer des objectifs provisoires conformément à ce but, et
- divulguer publiquement l'objectif provisoire.



ÉMISSIONS DE PORTÉES 1, 2 ET 3



Tous les participants doivent inclure les émissions de portée 1 et de portée 2.

Volet 1

- Les émissions pertinentes de portée 3 sont **encouragées**.

Volet 2

- La catégorie 15 (investissements) de la portée 3 est **requis**.

Volet 3

- Les catégories pertinentes de la portée 3 sont **requis** (au moins une catégorie).

Volet 3 – que pour les PME

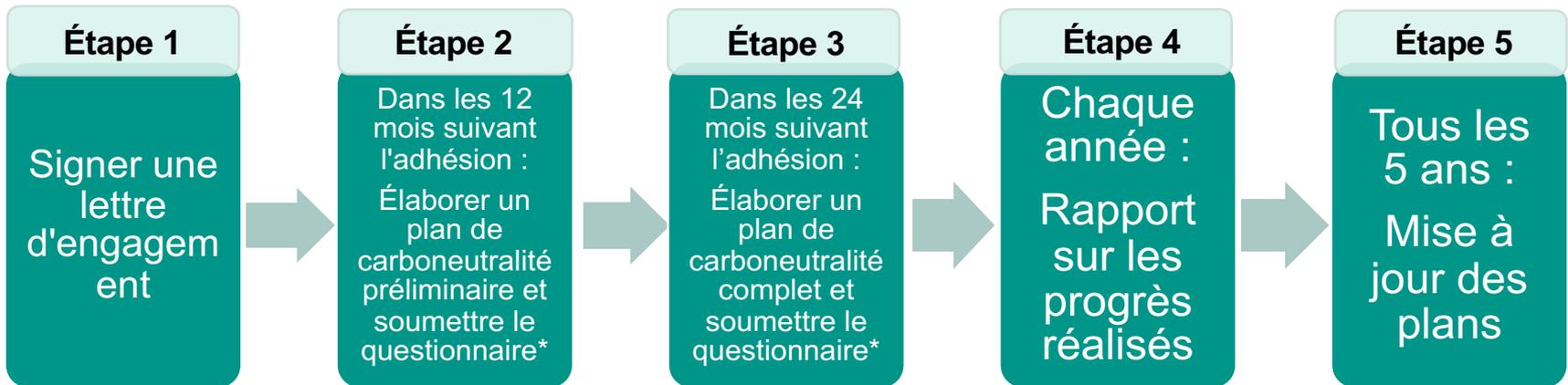
- Les émissions pertinentes de la portée 3 sont **encouragées**.

QUE SE PASSE-T-IL SI J'AI DÉJÀ UN PLAN DE CARBONEUTRALITÉ?

- Les participants ayant des plans de carboneutralité sont invités à se joindre au Défi avec des plans existants, à condition qu'ils satisfassent aux exigences minimales.
- Les participants qui soumettent des informations à d'autres organisations telles que SBTi, CDP, and UN Race to Zero peuvent utiliser ces informations comme preuve pour répondre aux exigences minimales.



ÉTAPES DU PROGRAMME



* Les questionnaires de participation posent principalement des questions oui/non appuyées par des preuves et qui attestent du contenu du plan.

Composantes de l'engagement:

- Fixer un **objectif de carboneutralité pour 2050** ou plus tôt.
- Fixer au moins **deux objectifs provisoires** de réduction des émissions;
- Élaborer un **plan de carboneutralité préliminaire** et un **plan de carboneutralité complet** et fournir des preuves de ces plans par le biais **des questionnaires**;
- Rendre compte des **progrès accomplis chaque année** et mettre à jour les plans tous les cinq ans.

Composantes du plan:

- Un objectif annoncé publiquement de **carboneutralité d'ici 2050**.
- Un **inventaire des émissions de GES de référence**.
- **Les informations sur TCFD**.

Composantes du plan:

- Au moins un des deux objectifs **provisoires**.
- Une description de haut niveau de l'analyse de **scénario effectuée** pour identifier les voies vers la carboneutralité.
- Une description de haut niveau de certaines **stratégies d'atténuation**.
- Les informations sur la gouvernance d'entreprise.



- ECCC envoie une lettre de participation signée par le SMA.



Quels sont les mécanismes de responsabilité ?

- Les participants sont encouragés à divulguer publiquement la plus grande partie possible de leurs plans de carboneutralité sur leurs sites Web.
- Les participants doivent divulguer publiquement leur cible de carboneutralité et l'objectif provisoire et ils doivent rendre compte de leurs progrès chaque année.
- Les plans de carboneutralité doivent inclure des informations sur:
 - la gouvernance corporative, et
 - les recommandations du *Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat*.
- Il est recommandé aux entreprises de faire vérifier les informations par des tiers.
- Les participants divulguent à ECCC l'information relative à leur plan par les questionnaires; ceci est disponible au publique sur demande.





Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Contactez-nous!

SCT-CGG: greening-vert@tbs-sct.gc.ca

SPAC-SPS: SPAC.PAAchatsEcologiques-APGreenProcurement.PSPC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

ECCC – Défi carboneutre: defizeronet-netzerochallenge@ec.gc.ca



Questions?



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Annexes

Résumé des options

Option de l'AP	Description	Utilisation recommandée	Clauses recommandées
1a Critères d'évaluation obligatoires	Le soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur doit démontrer sa participation au Défi carboneutre ou à un programme équivalent.	Demandes de soumissions concurrentielles , lorsqu'il existe un degré de certitude élevé quant à la capacité du marché à satisfaire au critère. Les accords commerciaux doivent être pris en considération.	A3018T A3020C ou A3022C
1b Critères d'évaluation cotés	Le soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur devrait démontrer sa participation au Défi carboneutre ou à un programme équivalent.	Demandes de soumissions concurrentielles , lorsqu'il existe un degré de certitude modéré à élevé quant à la capacité du marché à satisfaire au critère. L'objectif est d'encourager les fournisseurs à participer au Défi carboneutre (ou à un programme équivalent) en offrant des points supplémentaires dans l'évaluation, et non de créer un obstacle à la soumission d'offres.	A3019T A3020C ou A3022C
2a Attestation à la clôture de la demande de soumissions	Inclure des clauses demandant au soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur de signer une attestation selon laquelle il participe au Défi carboneutre ou à un programme équivalent à la clôture de la demande de soumissions .	Demandes de soumissions concurrentielles ou non concurrentielles lorsque les critères d'évaluation ou la demande de soumissions conditionnellement limitée ne peuvent être utilisés. L'objectif est d'encourager les fournisseurs à participer au Défi carboneutre (ou à un programme équivalent) et non de créer un obstacle à la soumission d'offres.	A3017T A3021C
2b Attestation préalable à l'attribution	Inclure des clauses exigeant que le soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur signe une attestation selon laquelle il participe au Défi carboneutre ou à un programme équivalent avant l'attribution du marché .	Demandes de soumissions concurrentielles ou non concurrentielles lorsque les critères d'évaluation ou la demande de soumissions conditionnellement limitée ne peuvent être utilisés. L'objectif est d'encourager les fournisseurs à participer au Défi carboneutre (ou à un programme équivalent) et non de créer un obstacle à la soumission d'offres.	A3017T A3021C
3 Demande de soumissions conditionnellement limitée	Seules les soumissions provenant de soumissionnaires, d'offrants ou de fournisseurs participant au Défi carboneutre ou à un programme équivalent sont évaluées.	Demandes de soumissions concurrentielles lorsque des critères d'évaluation ne peuvent être utilisés et lorsqu'il existe un degré de certitude élevé quant à la l'état de préparation du marché. Les accords commerciaux doivent être pris en considération.	A3016T A3021C
4 Clauses contractuelles	Inclure une clause contractuelle qui exige la participation au Défi carboneutre (ou à un programme équivalent) avant l'attribution du contrat ou avant la fin de la période contractuelle , en conjonction avec une clause incitative telle qu'une retenue.	Contrats résultant de demandes de soumissions concurrentielles lorsque les critères d'évaluation ou une demande de soumissions concurrentielle ne peuvent être utilisés, ou contrats résultant de stratégies d'approvisionnement non concurrentielles. L'objectif est d'encourager les fournisseurs à participer au Défi carboneutre (ou à un programme équivalent).	A3020C

Défi carboneutre et initiatives équivalentes

Initiative	Preuve démontrée dans la soumission, l'offre ou l'entente (p. ex., certificat)	Méthode de validation
<p><u>Défi carboneutre</u></p> 	<p>Lettre de participation signée d'Environnement et Changement climatique Canada.</p>	<p>Site Web répertoriant les participants : Défi carboneutre – Canada.ca – Voir qui a relevé le défi</p>
<p><u>Objectif zéro des Nations unies</u></p> 	<p>Attestation ou certificat, lettre de participation, capture d'écran du site Web d'Objectif zéro, ou toute autre correspondance officielle d'Objectif zéro confirmant la participation du soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur.</p>	<p>Site Web répertoriant les participants : Who's in Race to Zero? UNFCCC (en anglais seulement)</p>
<p><u>Science Based Targets Initiative (SBTI)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Volet Business Ambition for 1.5 °C ○ Volet « régulier » de la SBTi 	<p>Attestation ou certificat, lettre de participation, capture d'écran du site Web de la SBTi, ou toute autre correspondance officielle de la SBTi confirmant la participation du soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur.</p>	<p>Site Web répertoriant les participants dans un fichier .xls téléchargeable : Companies taking action – Science Based Targets (en anglais seulement)</p>
<p><u>Carbon Disclosure Project (CDP)</u></p>  	<p>Certificat, note CDP, lettre de participation, capture d'écran du site Web du CDP ou toute autre correspondance officielle du CDP confirmant la participation du soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur ET une déclaration ou politique d'entreprise, signée par le dirigeant principal des finances du soumissionnaire, exposant les objectifs de réduction des GES.</p>	<p>Site Web répertoriant les participants : Supply chain – CDP (en anglais seulement)</p>
<p><u>Organisation internationale de normalisation</u></p> <p><u>ISO 14064-1:2018</u></p> <p><u>ISO 14064-3: 2019</u></p> <p><u>ISO 14065:2020</u></p> <p><u>ISO 14066:2011</u></p>	<p>Certificat ISO démontrant la conformité avec la norme ISO 14065:2020 remis par un vérificateur tiers indépendant accrédité ET une déclaration ou une politique d'entreprise, signée par le dirigeant principal des finances du soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur, exposant les objectifs de réduction des GES.</p>	<p>Recherche sur le site Web IAF Certification Validation – IAF CertSearch (exploité par l'International Accreditation Forum; en anglais seulement)</p>

Exigences similaires dans d'autres juridictions

Royaume-Uni

- [L'amendement à la loi sur le changement climatique](#)
- Exige l'inclusion, en tant que critère de sélection, d'une obligation pour les fournisseurs soumissionnaires de fournir un plan de réduction des émissions de carbone (CRP) confirmant l'engagement du fournisseur à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050 au Royaume-Uni, et exposant les mesures de gestion environnementale qu'il a mises en place, et qui seront en vigueur et utilisées pendant l'exécution du contrat.
- S'applique aux marchés de biens et/ou de services et/ou de travaux dont la valeur contractuelle prévue est supérieure à **£5M (~\$8.4M CAD) par année** (avec quelques exceptions).

États-Unis

- La [proposition de règle fédérale sur les risques climatiques et la résilience des fournisseurs](#)
- Obligation pour les principaux fournisseurs fédéraux de rendre publiques les émissions de gaz à effet de serre et les risques financiers liés au climat, et de fixer des objectifs de réduction fondés sur des données scientifiques.
 - Portées 1 et 2 émissions de gaz à effet de serre pour les fournisseurs avec des contrats entre **7,5 et 50 millions de dollars (~\$10-67.5M CAD)** en contrats annuels
 - Portées 1, 2 and 3 émissions de gaz à effet de serre pour les fournisseurs recevant plus de **50 millions de dollars américains de contrats annuels**
 - Veille à ce que les principaux marchés publics des agences fédérales minimisent le risque de changement climatique, notamment en exigeant que le coût social des émissions de gaz à effet de serre soit pris en compte dans les décisions d'achat et, le cas échéant et dans la mesure du possible, en donnant la préférence aux offres et aux propositions des fournisseurs dont le coût social des émissions de gaz à effet de serre est le plus faible.